

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2018DL121

**Date de convocation** : 6 décembre 2018

**Affichage du compte-rendu** : 20 décembre 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : ASSOCIATION LE POLARIS DE CORBAS - Subvention 2019 -  
Avance - Échéancier

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Yves MONTANGERAND, Eric MAILLET, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Annie BERTON (donne pouvoir à Thierry MOLLARET), Lilian MORINON (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Excusés / absents : Claude COLIN, Dominique BABE, Thierry HAON, Alain LEGRAS, Laurence MOULIN, Joël CAS, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Souade KACI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Par la délibération n° VILLE\_2016DL123 du 15 décembre 2016, le conseil municipal a autorisé la conclusion de la convention signée le 20 janvier 2017, avec l'association « LE POLARIS DE CORBAS », pour la mise en œuvre d'une programmation culturelle.

Afin d'optimiser sa gestion de trésorerie en étalant et en répartissant le versement de la subvention de la ville, l'association « LE POLARIS DE CORBAS » sollicite une avance sur subvention en fonction de ses besoins financiers. Ce mécanisme évite à l'association d'avoir à recourir à des services bancaires, qui engendreraient des frais financiers, pour payer par exemple ses fournisseurs et ses salariés.

Du fait de la perspective du vote du budget primitif 2019 et de la convention précitée qui prévoit cette possibilité dans son article 5, il s'avère opportun d'attribuer une avance sur subvention dont le versement s'effectuerait selon l'échéancier suivant :

• 01/01/19	• 31 869,00 €
• 01/02/19	• 47 442,00 €
• 01/03/19	• 56 599,00 €
• 01/04/19	• 24 705,00 €
• 01/05/19	• 29 443,00 €
• 01/06/19	• 19 318,00 €
• <b>Total Échéancier prévisionnel :</b>	• <b>209 376,00 €</b>

Il faut noter que cette avance ne présume en rien du montant définitif de la subvention qui sera accordée au moment du vote du budget primitif 2019 ou lors d'une délibération spécifique.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **ACCORDE** à l'association « LE POLARIS DE CORBAS » une avance sur subvention, dont le versement s'effectuera dans les limites et selon l'échéancier précisé ci-dessus ;
- **DÉCIDE** que cet échéancier sera complété en fonction du montant de la subvention définitive, qui sera attribuée par le conseil municipal, à l'occasion du vote du budget primitif 2019 lors d'une délibération spécifique ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2019 au chapitre 65 fonction 33 et compte 6574.

**Adopté à l'unanimité**

**Avec 7 abstentions :**

Annie BERTON Lilian MORINON Maurice DUMONTET  
Thierry MOLLARET Guy PENDARIES Sylviane STRETTI  
Réjane CLOUPET

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.